

primeur du roi est autorisé à livrer chaque année au Parlement et aux ministères ne doit pas dépasser le montant total des crédits votés chaque année par le Parlement aux fins de ses propres services et de ceux de tous les ministères, non compris l'avance de deux millions que l'imprimeur du roi est autorisé à utiliser comme fonds renouvelable seulement. Encore une fois, il s'agit là d'un capital qui, somme toute, ne représente que le quart de son chiffre d'affaires annuel.

L'argent que lui versent le Parlement et les ministères, au titre de la papeterie et des impressions, l'imprimeur du roi s'en sert pour payer la papeterie et les impressions qu'il obtient des ateliers de l'extérieur (en effet, il n'exécute pas seul toutes les impressions) ou qu'il fait exécuter aux ateliers du ministère. Il s'en sert aussi pour remplacer cette partie du fonds renouvelable dont il se sert de jour en jour pour ses achats de papeterie ou pour l'exécution d'impressions, de telle sorte qu'à la fin de l'année financière le fonds renouvelable reste intact, que cet argent se trouve entre les mains de l'imprimeur du roi ou qu'il fasse partie des stocks du ministère.

Le montant de deux millions qu'autorisait la modification apportée à la loi en 1946 s'est révélé insuffisant. Voici en détail pourquoi:

1. Augmentation du prix des articles de papeterie.
2. Nécessité d'augmenter les stocks d'articles de papeterie par suite de retards dans la livraison.
3. Augmentation du volume de papeterie dont les ministères ont besoin.
4. Nécessité d'avoir en mains des stocks de papier plus considérables, à cause de la difficulté qu'on éprouve à obtenir promptement livraison des commandes passées aux papeteries.
5. Augmentation du taux des salaires des imprimeurs et des fonctionnaires administratifs du ministère.
6. Augmentation du volume de travail et du coût des impressions.

J'ai déjà indiqué le pourcentage d'augmentation à l'égard des divers postes. En un mot, l'inventaire des biens de l'Imprimerie représentait en 1946 une valeur de \$1,041,631. En 1951, il est de \$2,219,021, soit plus du double. En raison de ces fortes augmentations, une avance de deux millions au compte de l'Imprimerie nationale a été loin de suffire.

Comme je l'ai indiqué, cette avance de deux millions sert à défrayer les travaux d'impression, à acheter du papier et du matériel d'imprimerie, puis à renouveler les stocks. Voici un état des sommes affectées jusqu'ici à l'égard de ces trois postes. Travaux en voie d'exécution, c'est-à-dire les travaux com-

mencés et à divers stades d'exécution: \$2,394,000; stocks de papeterie, \$900,000; stocks de matériel d'impression, \$600,000. L'ensemble s'établit donc à \$3,894,000.

Comme l'imprimeur du roi ne dispose que de deux millions pour solder ces engagements de \$3,894,000, il lui manque en ce moment \$1,894,000,—les calculs ont été établis il y a environ un mois,—pour payer ses fournisseurs de papeterie et de matériel d'imprimerie, ici et là au Canada.

Cet état indique d'une façon générale la situation de l'Imprimerie durant la dernière année financière. L'Imprimerie nationale ne cherche qu'à rentrer dans ses fonds et sa seule source de revenus est le remboursement éventuel, par le Parlement et les ministères, de la somme de \$2,394,000 qu'elle a consacrée, jusqu'à ce jour, à des travaux en cours à leur compte. Cette somme ne lui sera versée que lorsque les travaux en cours auront été terminés et livrés. Dans l'entretemps, comme son capital d'exploitation est insuffisant, elle ne pourra poursuivre ses travaux pour le compte du Parlement et des ministères qu'en retardant, ainsi que je l'ai expliqué, l'acquiescement des fournitures.

J'ai ici une liste où l'on voit quelles ont été, à diverses dates du mois d'octobre, les sommes dues à des sociétés ici et là dans le pays. Du 17 au 29 octobre, ces sommes ont passé de \$2,218,301 à \$1,840,934. Ce montant représente des comptes en souffrance que nous devons à des compagnies canadiennes.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous avons mis beaucoup de temps à obtenir cet intéressant document, mais il ne répond pas à la grande question qui m'intéresse. Le ministre nous dit,—c'est en ces termes, je pense, qu'il s'est exprimé,—que les divers ministères acquittent peut-être ou probablement leurs comptes tous les mois. J'aimerais lui poser une question: "Combien de travaux exécute-t-il mensuellement pour le compte des divers ministères? Pour un million, cinq millions, \$3,700,000, ou quoi?"

L'hon. M. Bradley: Cela varie entre un million et un million et quart.

M. Macdonnell (Greenwood): Alors il y a environ pour trois mois de factures en souffrance. Il est évident que le versement ne se fait pas mensuellement ou à périodes régulières. Je n'aime pas être la cause d'un retard; cela me peine beaucoup. Mais, monsieur le président et mes collègues du comité, ne pensez-vous pas qu'on ne nous a pas tout dit? Je ne suis guère impressionné par le fait qu'il est déjà arrivé à l'imprimeur du roi d'obtenir deux millions et que les frais ont augmenté. Peut-être suivait-on la même méthode insou-